



Etablissement de formation professionnelle, cours adultes, enfants, stages et entreprises
Tel. 01 42 74 61 30 – contact@aicomparis.com – www.aicomparis.com

Ref : ar/24-09/ar

A Paris

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Vous souhaitez intégrer l'Académie Internationale de Comédie Musicale pour la saison 2010/2011. Nous vous remercions de votre intérêt et, afin de vous aider dans votre démarche, voici quelques renseignements utiles sur le fonctionnement de notre établissement :

L'Académie Internationale de Comédie Musicale

L'année scolaire de l'Académie Internationale de Comédie Musicale se déroule du 13 septembre 2010 au 17 juin 2011.

Cursus

La durée de formation oscille entre deux et trois ans, suivant le niveau de maîtrise acquis par l'élève dans chaque discipline.

Les cours sont dispensés du lundi au vendredi à raison d'une moyenne de 28 heures par semaine. Il s'agit de cours collectifs et particuliers.

A la fin de chaque trimestre les élèves présentent leur travail lors d'une évaluation avec leurs professeurs.

Il existe plusieurs niveaux en chant (incluant le solfège) ainsi qu'en théâtre/interprétation et en danse. Les niveaux sont définis à l'issue du concours d'entrée et peuvent évoluer après chaque évaluation au cours de l'année.

Conditions d'admission

Chaque élève est sélectionné sur concours devant l'équipe pédagogique (présentation d'un extrait chanté et d'une fable de la Fontaine, travail sur une chorégraphie).

L'élève qui entre à l'Académie Internationale de Comédie Musicale s'engage à suivre les classes avec régularité et ponctualité entre septembre 2010 et juin 2011.

AICOM - Académie Internationale de Comédie Musicale
SARL Chantons à Paris – Singing in Paris au capital de 1 000 euros
N° SIRET 50508466500015 – Code Naf : 8559A
N° RCS : 2008 B 15238
Adresse postale : 322, rue Saint-Martin 75003 Paris

Partitions, CD, DVD, play-backs : venez découvrir la Boutique de l'AICOM

Pour information,

Conditions financières de l'AICOM

Inscription à l'audition d'entrée : 15 € non remboursables et déductibles du montant total de la scolarité après acceptation de la candidature de l'élève. Il est impératif d'avoir réglé les 15€ pour passer le concours.

Vous aurez le choix entre trois formules de règlement de la scolarité annuelle à la signature de votre contrat d'inscription :

1. Règlement mensuel (coût total annuel 5 750 €)

Remise de 10 chèques encaissables :

- un chèque d'acompte : 560 € (déduction faite des frais d'audition) encaissables à la signature du contrat d'inscription
- un chèque au 13 septembre 2010 : de 575 €
- 8 chèques encaissés le 1er de chaque mois à compter du 1er octobre 2010 : 8 x 575 €

2. Règlement trimestriel :

Chèque d'acompte : 560 € (déduction faite des frais d'audition) encaissables à la signature du contrat d'inscription

Remise de trois chèques encaissables :

- au 13 septembre 2010 : 1 725 €
- au 1er janvier 2011 : 1 725 €
- au 1er avril 2011 : 1 725 €

3. Règlement annuel :

Chèque d'acompte: 560 € (déduction faite des frais d'audition) encaissables à la signature du contrat d'inscription

Remise d'un chèque de : 5 175 € encaissables au 13 Septembre 2010.

Le contrat d'inscription envoyé devra être retourné, signé, à l'administration de l'AICOM - Chantons à Paris avant le 1er septembre 2010, dernière date limite.

Pour votre information,

Coût total 2eme année : 4 000 euros (tarif 2009/2010).



Etablissement de formation professionnelle, cours adultes, enfants, stages et entreprises
Tel. 01 42 74 61 30 – contact@aicomparis.com – www.aicomparis.com

Fiche de renseignements pour le concours d'entrée à l'AICOM

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel _____

Age _____

Date de concours (cochez) Mardi 20 avril 2010
 Mardi 11 mai 2010
 Mardi 31 août 2010

Merci de retourner ce document complété et signé à :

AICOM – Chantons à Paris
322 rue St Martin
75003 Paris

Vous devrez joindre à la présente un CV et une lettre de motivation.

Votre inscription au concours d'entrée sera prise en compte à la réception du présent document, d'un chèque de 15€ à l'ordre de Chantons à Paris et d'une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse, dans laquelle vous seront renvoyés votre convocation avec le déroulé du concours d'entrée.

Les résultats de l'audition vous seront communiqués dans un délai maximum de 15 jours.

Accepté par l'élève ou son représentant légal:

Nom _____

Prénom _____

Signature _____

Merci et à bientôt,

La Direction pédagogique

Comment avez-vous connu l'AICOM ? _____

AICOM - Académie Internationale de Comédie Musicale
SARL Chantons à Paris – Singing in Paris au capital de 1 000 euros
N° SIRET 50508466500015 – Code Naf : 8559A
N° RCS : 2008 B 15238
Adresse postale : 322, rue Saint-Martin 75003 Paris

Partitions, CD, DVD, play-backs : venez découvrir la Boutique de l'AICOM